

Ce document est une copie de la demande saisie dans le portail. Il n'a pas de valeur légale et ne doit pas être envoyé pour le traitement de votre demande. Seules les informations saisies sur le portail seront prises en compte pour le traitement de la demande.

## Récapitulatif de la demande N° 1593325

### Tarification sociale des cantines - Remboursement

Demande initiée le 30/09/2024

Demande déposée le 30/09/2024

État de la demande : Déposée

#### La société que je représente

Type : COMMUNE

Raison sociale : Commune d'Aussac-Vadalle

SIRET : 21160024200013

Courriel : maire@aussac-vadalle.fr

Adresse : 61 Rue de la République

Code postal : 16560

Commune : AUSSAC VADALLE

#### Ma demande

#### Moyens de communication de la collectivité

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Téléphone : 0545206160

#### Informations sur la demande de remboursement

##### PERIODE CONCERNEE

*La période de remboursement doit être incluse dans la période de validité de la délibération ou de la décision transmise préalablement à l'Agence de Services et de Paiement.*

##### MONTANT A REMBOURSER

*L'ensemble des informations saisies sont les informations relatives à la période de remboursement précise au sein du quadrimestre sélectionné et couverte par la délibération ou la décision.*

*Ex : La délibération ou la décision est valable du 01/08/2024 au 31/10/2024 et vous avez sélectionné la période « Septembre à Décembre » pour l'Année scolaire « 2024/2025 », pour cette demande de remboursement vous devez renseigner le nombre d'élèves ayant déjeuné à la cantine du 01/09/2024 au 31/10/2024, le nombre d'élèves bénéficiaires d'un tarif inférieur ou égal à 1€ du 01/09/2024 au 31/10/2024 ainsi que le nombre de repas facturés aux familles à un tarif inférieur ou égal à 1€ du 01/09/2024 au 31/10/2024.*

Année scolaire : 2023/2024

Quadrimestre : Mai à Août

Nombre d'élèves scolarisés en écoles maternelles/élémentaires recourant à la cantine : 45

Nombre d'élèves ayant déjeuné à la cantine au cours de cette période : 45

Nombre d'élèves bénéficiaires d'un tarif inférieur ou égal à 1€ : 14

Nombre de repas : 560

Montant à rembourser (sans engagement Egalim) : 1680

Montant à rembourser (avec engagement Egalim) : 2240

Ce document est une copie de la demande saisie dans le portail. Il n'a pas de valeur légale et ne doit pas être envoyé pour le traitement de votre demande. Seules les informations saisies sur le portail seront prises en compte pour le traitement de la demande.

*Le montant du forfait par jour et par repas servi est de 3€ depuis le 1er janvier 2021 et peut être majoré à 4€ à compter du 1er janvier 2024 si la commune souscrit un engagement supplémentaire à Egalim en inscrivant toutes ses cantines dès la première année de la souscription au bonus et en télédéclarant ses valeurs d'achat alimentaire, si possible lors de la campagne de collecte d'information dès la première année (sur les achats en N-1) et au plus tard lors de celle de l'année suivante de la souscription au dispositif soit N+1 (sur les achats en année N).*

*Il faut que toutes les cantines de la commune ou de l'EPCI inscrites sur l'avenant Egalim soient inscrites sur la plateforme "ma cantine" pour que la bonification d'1€ soit effective. Dans le cas contraire la bonification ne sera pas appliquée.*

*Si vous souhaitez bénéficier de la bonification, il conviendra d'effectuer la régularisation. Ainsi pour obtenir la bonification d'1€ il suffit d'inscrire toutes les cantines de la collectivité sur la plateforme "ma cantine" et de communiquer à l'ASP un avenant Egalim modificatif (il est impératif d'avoir une adéquation entre le nombre de cantines figurant dans l'avenant Egalim et le nombre de cantines inscrites sur la plateforme "ma cantine").*

## Exactitude des informations fournies

Le déclarant atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et leur conformité vis-à-vis du dispositif instaurant la tarification sociale des cantines scolaires.

## Engagement de mise à disposition de documents

Le déclarant s'engage à tenir à disposition de l'ASP tout document permettant d'effectuer le contrôle de l'exactitude de ses déclarations.

## Engagement de respect des conditions

Le déclarant s'engage à avoir respecté les conditions ouvrant droit au bénéfice de la mesure et avoir mené l'évaluation du nombre de repas pour lesquels il demande par la présente le remboursement du forfait versé par l'Etat par jour et par repas servi dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune ou de l'intercommunalité et facturé à un tarif inférieur ou égal à 1€.

## Engagement Egalim

**S'il souhaite bénéficier du bonus Egalim**, le déclarant atteste sur l'honneur s'engager à inscrire toutes ses cantines avec leur propre SIRET (celui des écoles) sur la plateforme "ma cantine" : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/> dès la première année de la souscription au bonus Egalim et à télédéclarer ses valeurs d'achat alimentaire, si possible lors de la campagne de collecte d'information dès la première année (sur les achats en N-1) et au plus tard lors de celle de l'année suivante de la souscription au dispositif soit N+1 (sur les achats en année N).

## Acceptation de la transmission de données personnelles

Le déclarant atteste avoir pris connaissance du fait que les données collectées sur le fondement du point e) de l'article 6.1 du Règlement (UE) 2016/679 sont conservées 10 ans et pourront faire l'objet d'échanges entre administrations compétentes. Plus d'informations sur vos droits dans les CGU ou les mentions d'informations de ce portail.

Ce document est une copie de la demande saisie dans le portail. Il n'a pas de valeur légale et ne doit pas être envoyé pour le traitement de votre demande. Seules les informations saisies sur le portail seront prises en compte pour le traitement de la demande.

## Confirmation

- Je certifie avoir bien pris connaissance de la CGU 'Exactitude des informations fournies'.
- Je certifie avoir bien pris connaissance de la CGU 'Engagement de mise à disposition de documents'.
- Je certifie avoir bien pris connaissance de la CGU 'Engagement de respect des conditions'.
- Je certifie avoir bien pris connaissance de la CGU 'Engagement Egalim'.
- Je certifie avoir bien pris connaissance de la CGU 'Acceptation de la transmission de données personnelles'.
- J'atteste sur l'honneur être autorisé à représenter "Commune d'Aussac-Vadalle"